

Pôle communication  
Tél. : 24 66 40

Mardi 13 octobre 2020

## COMMUNIQUÉ DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Sous la présidence de Thierry Santa, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, réuni le mardi 13 octobre, a examiné un avant-projet de loi du pays ; arrêté un projet de délibération du Congrès ; adopté quatre délibérations du gouvernement ; adopté 24 arrêtés et examiné 26 dossiers d'étrangers. Il a également émis trois avis.

### Avant-projet de loi du pays

---

#### **Au visa de Jean-Louis d'Anglebermes, membre du gouvernement**

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a examiné un avant-projet de loi du pays relatif au télétravail dans le secteur privé.

*Voir communiqué détaillé « Loi du pays télétravail dans le secteur privé ».*

### Projet de délibération du Congrès

---

#### **Au visa de Yoann Lecourieux et de Gilbert Tyuienon, membres du gouvernement**

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté un projet de délibération portant modification de la délibération n°22/CP du 11 avril 2020 instituant une aide financière exceptionnelle au profit des résidents calédoniens situés à l'extérieur du territoire suite aux mesures destinées à lutter contre la propagation du Covid-19. Le terme du dispositif d'aide financière exceptionnelle a été fixé au 31 décembre 2020. À noter qu'en application de cette délibération, 412 demandes d'aides financières ont été versées au 30 septembre 2020 pour un montant total de 50,8 millions de francs.

### Délibérations du gouvernement

---

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a habilité le président du gouvernement afin de défendre la Nouvelle-Calédonie devant le Tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie (pour trois affaires) et devant le Conseil d'État (pour une affaire)

## Arrêtés du gouvernement

---

### **Au visa de Thierry Santa, président du gouvernement**

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué une subvention à l'association de la revue juridique politique et économique de Nouvelle-Calédonie de 600 000 francs.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a fixé la nouvelle composition du conseil d'administration de la Caisse de compensation des prestations familiales, des accidents du travail et de prévoyance des travailleurs de la Nouvelle-Calédonie (CAFAT).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué une subvention à Pacific Fair de deux millions de francs pour l'organisation de la foire du Pacifique, qui s'est déroulée du 8 au 11 octobre 2020 à Nouméa.

### **Au visa de Gilbert Tyuienon, vice-président du gouvernement**

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a fixé le montant de l'indemnisation d'un commissaire enquêteur diligenté pour une enquête administrative préalable à l'approbation du nouveau plan de servitudes aéronautiques de dégagement (PSA) de l'aérodrome de Lifou-Wanaham à 127 506 francs.

### **Au visa de Christopher Gygès, membre du gouvernement**

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a agréé la société Navimon au bénéfice du régime d'aide fiscale à l'investissement pour le projet de construction de trois navires de pêche hauturière (palangriers).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué 2,5 millions de francs à deux associations et un établissement public relevant du secteur économique :
  - un million de francs à l'association Inclusive Trade Through Innovation and Investment Platform (ITIIP), lui permettant de poursuivre des initiatives innovantes dans les secteurs économique, social, touristique et commercial ;
  - un million de francs à la Chambre de commerce et d'industrie de Nouvelle-Calédonie (CCI-NC), dans le cadre de son partenariat avec le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie pour l'organisation de l'évènement « Le rendez-vous des petits entrepreneurs » afin de faire vivre aux jeunes de 6 à 17 ans une expérience d'entrepreneuriat, et de les sensibiliser à l'univers et aux valeurs de l'entreprise.
  - 500 000 francs au bureau des élèves de l'école de gestion et de commerce du Pacifique Sud (BDE EGC-PS), afin de soutenir leur « projet pédagogique solidaire » visant à réunir les différents acteurs de l'économie calédonienne et leur permettre de présenter ou vendre leurs produits.

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé la société Calédonienne du solaire à exploiter la centrale photovoltaïque sur ombrière Agrinerie, dénommée *Centrale Photovoltaïque de Tabor* de 4 MWc, située au Mont-Dore pour une durée de 25 ans à compter de la date de mise en service. Le projet de Tabor couple une ferme photovoltaïque au sol d'une puissance de 3 MWc, d'une superficie d'environ 3,5 hectares et 1 hectare d'ombrières Agrinerie d'une puissance de 1 MWc. Elle sera composée de 9 018 modules photovoltaïques et 24 onduleurs.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a modifié le taux de plafonnement de la marge commerciale dégagée par EEC ou ENERCAL sur certains contrats de distribution publique d'électricité, qui passe de 8,6 % à 11 %, et qui est reversée sous forme de redevance de concessions aux communes ou aux syndicats intercommunaux à vocations multiples (SIVM). L'entrée en vigueur de cette disposition a été fixée au 1<sup>er</sup> janvier 2021 (arrêté modifié n° 2013-1905/GNC du 23 juillet 2013 fixant les règles de calcul des tarifs de vente de l'électricité).

### **Au visa de Christopher Gygès et de Vaimu'a Muliava, membres du gouvernement**

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a agréé la SEM AGGLO au régime d'aide fiscale à l'investissement outre-mer pour la réalisation de l'opération immobilière OPALE située Vallée-du-Tir à Nouméa, qui consiste à réaliser 20 logements locatifs aidés. La SEM AGGLO bénéficiera d'exonération de droits d'enregistrement, de taxe hypothécaire et de TGC.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a agréé la SEM AGGLO au régime d'aide fiscale à l'investissement outre-mer pour l'acquisition des lots 322, 323 et 336 section Dumbéa-sur-mer, Pic aux chèvres, dans le cadre de l'opération immobilière à caractère social « RINGWAY ». La SEM AGGLO bénéficiera d'exonération de droits d'enregistrement, de taxe hypothécaire et de TGC.

### **Au visa d'Isabelle Champmoreau, membre du gouvernement**

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué 60 millions de francs de subventions aux lycées et antennes de lycées professionnels pour le paiement de leurs charges de sécurité en 2020.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué des subventions pour 358 868 francs aux écoles primaires publiques de la Nouvelle-Calédonie participant au projet sciences et techniques (tournoi final de jeux d'échec).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a modifié la composition de la commission des décisions prises par le conseil de discipline et d'éducation des établissements publics d'enseignement de la Nouvelle-Calédonie constitué auprès du vice-recteur de la Nouvelle-Calédonie, directeur général des enseignements de la Nouvelle-Calédonie.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a demandé le remboursement d'une bourse d'accompagnement attribuée à une candidate à la formation d'instituteur pour un montant de

459 508 francs, au motif qu'elle percevait déjà des aides de l'État et de la province Nord pour un montant supérieur à 120 000 francs.

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué, conformément aux engagements pris lors du Grenelle contre les violences conjugales de novembre 2019, une subvention à la Croix rouge française de 10 millions de francs afin de financer le dispositif mobile « Aller Vers ». Cet outil doit permettre d'aller à la rencontre des populations les plus éloignées et les plus vulnérables et leur donner l'accès au droit et à la prévention des violences conjugales.

### **Au visa de Yoann Lecourieux, membre du gouvernement**

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé le projet de contrat de financement avec la BNC pour une ligne de trésorerie et habilité le président du gouvernement à signer le contrat afférent (5 milliards de francs).

### **Au visa de Vaimu'a Muliava, membre du gouvernement**

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a ouvert cinq postes au concours réservé pour l'accès au corps des adjoints administratifs du cadre d'administration générale de la Nouvelle-Calédonie. La date de clôture des inscriptions est fixée au 12 novembre 2020, celle des épreuves à compter du 11 décembre 2020 pour le premier concours réservé et au 12 décembre 2020 pour le second concours réservé.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a ouvert neuf postes au titre des premier (8) et second concours (1) externes option langue et culture kanak pour le recrutement des professeurs des écoles du cadre de l'enseignement du premier degré de Nouvelle-Calédonie.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a ouvert 21 postes au titre des premier (18) et second (3) concours externes pour le recrutement des professeurs des écoles du cadre de l'enseignement du premier degré de Nouvelle-Calédonie.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a nommé des représentants au conseil d'administration du Fonds social de l'habitat (FSH). Eric Durand est désigné en remplacement de Mimsy La Selve en tant que représentant des employeurs désignés parmi les organisations patronales les plus représentatives. Judicael Eschenbrenner est désigné en remplacement Didier Guenant-Jeanson en tant que représentant des salariés désignés parmi les organisations syndicales de salariés les plus représentatives.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a fixé à deux le nombre de postes ouverts au titre des premier (1) et second (1) concours sur titres avec épreuve pour le recrutement des auxiliaires de puériculture du cadre des personnels paramédicaux de Nouvelle-Calédonie.

### Au visa de Didier Poidyalwane, membre du gouvernement

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé la décision modificative n° 1 du budget 2020 du Conservatoire de musique et de danse de Nouvelle-Calédonie (CMD-NC), arrêtée à 60 965 634 francs, répartie en section de fonctionnement à 43 313 317 francs en recettes et en dépenses et en section d'investissement à 17 652 317 francs en recettes et - 9 450 000 francs en dépenses. La section d'investissement est votée en suréquilibre de 27 102 317 francs. Le budget 2020 du Conservatoire de musique et de danse de la Nouvelle-Calédonie est arrêté à 753 133 424 francs, répartis pour la section de fonctionnement à 609 492 866 francs en recettes et en dépenses, et en section d'investissement à 143 640 558 francs en recettes et 20 525 244 francs en dépenses. La section d'investissement est votée en suréquilibre de 123 115 314 francs.

### Au visa de Philippe Germain, membre du gouvernement

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué 420 000 F à la société Technividéo pour la réalisation de la 2<sup>e</sup> tranche du court métrage de fiction « Le silence m'a dit » (changement de producteur en cours de production) et réduit en conséquence le montant de la subvention initialement attribuée à AVCOM du même montant.

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué 7,75 millions d'aides à la préparation et à la production audiovisuelle et cinématographique à quatre sociétés de productions audiovisuelles :

- P4 NC SARL : 3,5 millions de francs pour la production du court-métrage de fiction *Une flèche pour deux* (15'),
- AV COM : 1,5 million de francs pour la production du documentaire *Les déportés de la commune* (52'),
- LEAMAR PRODUCTIONS : 750 000 francs pour la production du documentaire *Nouméa-Métropole* (52'),
- AV COM : 2 millions de francs pour la production du documentaire *Mon premier vote* (52').

## Examen de dossiers de ressortissants étrangers

---

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a émis sept avis favorables sur des demandes de visa de long séjour, trois avis favorables sur des demandes de carte de séjour de résident permanent, accordé huit et refusé deux autorisations de travail hors projets miniers, et accordé six autorisations de travail concernant des projets miniers.

## Avis du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie

---

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a émis un avis avec observations sur un projet de décret modifiant le code de la sécurité intérieure et relatif aux jeux d'argent et de hasard.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a émis un avis avec observations sur un projet de décret modifiant le code de la sécurité intérieure et portant diverses dispositions relatives aux jeux d'argent et de hasard.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a émis un avis favorable sur le transfert de gestion à la commune de Païta de dépendances du domaine public maritime de la province Sud (une parcelle de 106 ha environ constituant la zone des 50 pas géométriques entre la Baie de Gadgi et l'Anse du Taureau et une parcelle correspondant à l'emprise de voirie de 20 mètres le long d'une partie des voies urbaines n° 36 et n° 212).

## ATTRIBUTION DES SECTEURS PAR MEMBRE DU GOUVERNEMENT

### **Thierry Santa, président du gouvernement**

Secteurs des relations extérieures et de la sécurité civile, de la promotion touristique, de la stratégie de la mise en valeur des ressources naturelles, du code minier et des comptes sociaux.

### **Gilbert Tyuienon, vice-président du gouvernement**

Secteurs du transport, des infrastructures publiques et de la prévention routière ; du suivi du schéma d'aménagement et de développement de la Nouvelle-Calédonie NC 2025, du suivi des transferts de compétences, du règlement des problématiques minières et du suivi du Fonds Nickel.

### **Christopher Gygès, porte-parole du gouvernement**

Secteurs de l'économie et des mesures de relance, du commerce extérieur, de la fiscalité, de l'énergie, de l'économie numérique et de l'économie de la mer, de la politique du « bien-vieillir » et de la politique de solidarité.

### **Isabelle Champmoreau**

Secteurs de l'enseignement et du suivi des questions de l'enseignement supérieur ; du handicap, de la famille et de la lutte contre les violences intrafamiliales ; de la problématique du bien-être animal.

### **Yoann Lecourieux**

Secteurs du budget et des finances, des assurances, du droit civil et du droit commercial, et des questions monétaires ; du suivi des grands projets et de la francophonie ; des relations avec le Congrès, les provinces et les communes de la Nouvelle-Calédonie.

### **Vaimu'a Muliava**

Secteurs des constructions publiques, du patrimoine immobilier et des moyens, du logement et de l'urbanisme ; de la fonction publique, de la transformation numérique, de la simplification de l'administration et de l'évaluation des politiques publiques.

### **Didier Poidyalwane, porte-parole du gouvernement**

Secteurs des affaires coutumières, de la culture et de la protection de l'enfance et de la jeunesse ; des relations avec les institutions coutumières et des questions relatives à l'identité et à la citoyenneté.

### **Jean-Louis d'Anglebermes**

Secteurs du travail, de l'emploi, du dialogue social, de la formation et de l'insertion professionnelles, de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche, du suivi du XI<sup>e</sup> FED territorial ; des relations avec le conseil économique, social et environnemental de la Nouvelle-Calédonie.

### **Jean-Pierre Djaïwé**

Secteurs de la jeunesse et des sports ; de la coordination et du suivi du plan territorial de sécurité et de prévention de la délinquance, de la politique de l'eau, des questions environnementales et de la météorologie.

### **Valentine Eurisouké**

Secteurs de la coordination et de la mise en œuvre du plan Do Kamo et du service civique ; de la condition féminine.

### **Philippe Germain**

Secteurs du développement durable ; du suivi de la gestion et de la mise en valeur du Parc naturel de la mer de Corail, des questions relatives à la recherche, à l'innovation et à l'audiovisuel.